

## SEANCE N° 8/2016 DU 28 NOVEMBRE 2016

---

**Début: 16.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
STURM Richard, Échevin  
PIRROTTE Frank, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHOLLER Guy, Conseiller

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
REUTER Fred, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller, excusé

### **B I G K**

JEANPAUL Jeannot, Echevin  
ROBINET René, Conseiller

### **INDÉPENDANT**

SCHMIT Danielle, Conseillère

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Séance à huis clos - Personnel communal : Nomination d'un employé communal (m/f).
- 2) Séance à huis clos - Personnel communal : Démission.
- 3) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Démission.
- 4) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Nomination d'un éducateur gradué (m/f) à durée indéterminée.
- 5) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à durée indéterminée.
- 6) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 7) Budget ordinaire 3/836 Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2016-2017.
- 8) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2017.
- 9) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié rectificatif conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur et Madame José et Marie-Thérèse MEISCH-SCHMITZ, Sterpenich, pour l'acquisition d'un terrain (pré), d'une contenance de 18 ares 71 centiares.
- 10) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Antonio SIMOES JOAQUIM et Marisa VENACIO DA FONSECA en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Rue Boeltgen » à Bascharage.

- 11) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Bruno FIORINI en relation avec l'acquisition de deux terrains au lieu-dit « Jungebusch » à Clemency, d'une contenance totale de 87,80 ares.
- 12) Présentation du budget rectifié 2016 et du projet de budget 2017
  - Les questions écrites sont à adresser au collège des bourgmestres et échevins pour le 1<sup>er</sup> décembre à 12 heures au plus tard.
- 13) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2016/2017 pour la période du 23 au 30 janvier 2016.
- 14) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal
- 15) Questions et réponses.

**Point 1) Séance à huis clos - Personnel communal : Nomination d'un employé communal (m/f) dans la carrière D à plein temps pour renforcer le service des « Relations publiques ».**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 2) Séance à huis clos - Personnel communal : Démission.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 3) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Démission.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 4) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Nomination d'un éducateur gradué (m/f) à durée indéterminée pour remplir la fonction de chargé de direction adjoint.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 5) Séance à huis clos - Personnel communal: Structures d'accueil – Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à durée indéterminée à raison de 17 heures par semaine.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 6) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** j'invite les membres du conseil communal à la fête des crédientiers et au vernissage de l'exposition « La dynastie Luxembourg – Nassau », ayant lieu le 6 décembre dans les locaux de l'école de musique.

**Point 7) Budget ordinaire 3/836 Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2016-2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Pour la présentation de l'organisation scolaire 216/2017, je passe la parole à Monsieur Steve Humbert, chargé de direction de l'école de musique.

**Monsieur Steve HUMBERT (Chargé de direction de l'école de musique) :** Pour l'année scolaire 2016/2017 574 élèves se sont inscrits, parmi eux 441 sont issus des communes conventionnées. L'école de musique organise hebdomadairement 1096 cours ce qui équivaut à 409 heures. Les cours sont subdivisés en 543 cours individuels et 553 cours collectifs. Ils sont offerts sur cinq sites, une large majorité est cependant enseignée sur le nouveau site « Rue de la Résistance ».

Les cours individuels sont fréquentés comme suit : 167 élèves sont inscrits dans les départements bois, cuivres et percussions, 163 dans le département claviers et 103 dans le département cordes. 54 élèves se sont inscrits dans le département chant et 56 fréquentent la culture musicale.

Les cours collectifs se répartissent de la façon suivante : 90 élèves fréquentent l'éveil musical, 213 le solfège, 17 la musique de chambre (bois, chant, cordes, claviers) et 233 les pratiques collectives – ensembles (bois, chant, cuivres, cordes, claviers, percussions).

Je profite de l'occasion pour informer les membres du conseil communal des futures acquisitions en instruments musicaux, un investissement qui a déjà trouvé l'aval de la commission de surveillance de l'école de musique. Nos pianos sont en service depuis 40 à 50 années et compte tenu des nouveaux locaux, nous aurions la possibilité d'y installer des pianos à queue, permettant une nette amélioration de la qualité de l'enseignement. Nous proposons également d'équiper le nouveau centre polyvalent « Käerjenger Treff » d'un piano à queue. En effet, nous avons pour l'instant une occasion unique à pouvoir acquérir ces instruments à un prix très raisonnable.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les frais d'investissement s'élèvent à 200.000 € et se répartissent sur les années budgétaires 2016, 2017 et 2018. La commission de surveillance de l'école de musique a d'ailleurs marqué son accord aux acquisitions projetées.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Que fait-on avec les anciens instruments ?

**Monsieur Steve HUMBERT (Chargé de direction de l'école de musique) :** La restauration d'un piano d'une cinquantaine d'années est financièrement déraisonnable. Les pianos fonctionnels restent toujours en service.

**Conseiller René ROBINET (BIGK) :** Au nom de la commission de surveillance de l'école de musique, je tiens à remercier tous les collaborateurs de l'école pour leur engagement.

Après 43 années de services, la Villa Bofferding obtiendra une nouvelle vocation. Ce bâtiment est finalement devenu trop petit et le déménagement de l'école dans les locaux rénovés de l'ancien bâtiment LTPS est un excellent choix. Le BIGK félicite le collège des bourgmestre et échevins pour cette excellente décision.

*Approbation unanime.*

**Point 8) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2017.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le plan de gestion annuel vous est présenté par Monsieur Marc Gengler, préposé forestier.

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** Au nom de l'Administration de la Nature et des Forêts, je vous remercie de bien pouvoir vous présenter le plan de gestion pour l'année 2017.

Pour l'année prochaine, le plan de gestion prévoit une dépense totale de 442.000 € avec en contrepartie une recette s'élevant à 231.500 €. Lors de l'établissement du présent document, j'ai encore dû partir de l'idée que part le départ en retraite de Monsieur René Kinnen, nous

serions forcés de recourir à des entreprises externes avant de pouvoir engager un successeur. Entretemps, nous avons su engager un nouveau collaborateur et les dépenses peuvent d'ores et déjà être abaissées de quelque 25.000 €. En ce qui concerne l'évaluation des recettes, nous avons préféré de les évaluer avec une certaine prudence.

4.000 € sont prévus pour l'enlèvement des plantes invasives et/ou non indigènes, ainsi que pour l'aménagement d'hôtels d'insectes. En 2017, nous estimons abattre et vendre quelque 2.570 mètres cubes de bois. Au niveau des infrastructures, nous envisageons la remise en état des chemins « Schack », près du réservoir d'eau, et « Weierheck » à Fingig, le coût de ces travaux est échelonné à 10.000 €. Un nouveau chemin forestier devrait être aménagé également à Fingig, au lieu-dit « Reifelswenkel » avec devis s'élevant à 50.000 €. La participation étatique est fixée à 34.000 €.

Dans le cadre du rajeunissement de nos forêts, nous envisageons de protéger les jeunes chênes par des enclos contre la faune. Dans le domaine de la protection des biotopes, il est prévu de renaturer l'étang « Am Schack », ainsi que le marquage des arbres habitat et le bois mort.

Au niveau de la culture, nous procéderons au reboisement d'épicéas à Fingig et de chênes au lieu-dit « Seitert ». Nous souhaiterons également lancer un projet en vue de la protection des chats sauvages.

La location de la chasse nous permet de générer une recette de quelque 10.000 €. Comme les années précédentes, nous organiserons, ensemble avec l'enseignement fondamental, des excursions pédagogiques. 10.500 € sont prévus pour l'entretien de bancs, barrières et l'aménagement d'un sentier didactique à Fingig. Les dépenses pour la logistique (entretien et acquisitions de machines et du matériel roulant) s'élèvent à 74.000 €. Après une quinzaine d'années en service, nous devons également remplacer notre fendeur à bois. Finalement, les frais du personnel s'élèvent à 85.000 €.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** Au lieu-dit « Rouerwee » deux chemins ont été réaménagés. Est-ce que ces travaux sont achevés ? Il y a également eu des discussions au sujet de l'état actuel du « Burwee ».

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** Les travaux au « Rouerwee » ne sont pas encore terminés en raison des conditions météorologiques, n'a pas été possible de poser la dernière couche asphaltique. Au sujet du « Burwee », je crois savoir que le gravillon en vrac a bien été enlevé.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Le chemin piétonnier le long de la forêt « Këschel » nécessite un entretien.

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** Ce chemin sera réaménagé par du calcaire broyé.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** Est-ce que l'administration de la nature et des forêts prendra des mesures à l'encontre de la propagation le séneçon de Jakob ?

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** Le séneçon de Jakob se propage principalement dans les prairies et n'est donc pas de la compétence de l'administration de la nature et des forêts.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** Quel est le pourcentage du marché asiatique en matière de vente de bois ?

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** il représente quelque 20 %. À l'heure actuelle, il n'existe aucune entreprise dans la grande région qui travaille le bois de hêtre.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que cela a un impact sur la certification de nos forêts ?

**Monsieur Marc GENGLER (Préposé forestier) :** La certification garantit simplement que le bois a été cultivé de manière extensive ou très naturelle.

	Investissements			Revenus		
	Salaires	Factures	Total	Subsides	Recettes	Total
Gestion durable des forêts	133.000	97.500	230.500	37.500	180.000	217.500
Protection de la nature	3.500	1.000	4.500			
Sensibilisation	24.000	11.500	35.500			
Ressources cynégétiques	5.000	2.000	7.000		10.000	10.000
Surveillance et police	500		500			
Logistique et personnel	108.000	56.000	164.000		4.000	4.000
Grand-total	274.000	168.000	442.000	37.500	194.000	231.500

*Approbation unanime.*

**Point 9) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié rectificatif conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur et Madame José et Marie-Thérèse MEISCH-SCHMITZ, Sterpenich, pour l'acquisition d'un terrain (pré), d'une contenance de 18 ares 71 centiares.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** il s'agit de redresser une simple erreur matérielle incluse dans l'acte notarié initial.

**Monsieur Alain SCHWARZ (Secrétaire)** : En effet, il s'agit d'une simple rectification administrative de l'acte initial 2015, permettant à la commune de faire valoir son droit à une participation financière dans le cadre du projet européen LIFE.

*Approbation unanime.*

**Point 10) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Antonio SIMOES JOAQUIM et Marisa VENACIO DA FONSECA en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Rue Boeltgen » à Bascharage.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Il s'agit d'un échange de terrain d'une contenance de 14 centiares.

*Approbation unanime.*

**Point 11) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Bruno FIORINI en relation avec l'acquisition de deux terrains au lieu-dit « Jungebusch » à Clemency, d'une contenance totale de 87,80 ares.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Cette transaction a connu certains antécédents dans l'ancienne commune de Clemency.

**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK)** : Avec l'accord du conseil communal, la commune de Käerjeng a la chance de pouvoir acquérir deux parcelles de terrains d'une surface totale de 87,80 ares au lieu-dit « Jungebusch », le long du CR 110, non loin du bassin d'eau « Am Schack » au prix de 40.000 €.

Il y a des années que la commune voulait acquérir ces terrains, mais la transaction n'a pas eu lieu. Depuis un bon moment, le collège des bourgmestre a développé l'idée de créer une piste cyclable / chemin piétonnier entre Bascharage et Clemency. Avec l'acquisition des présents terrains, il nous sera désormais possible de créer cette liaison. Un grand merci à Monsieur Fiorino et à tous ceux qui ont contribué à la bonne fin de ce dossier.

*Approbation unanime.*

**Point 12) Présentation du budget rectifié 2016 et du projet de budget 2017**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme pour les années précédentes et avant de passer à la présentation du budget, je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du document budgétaire, avant tout Monsieur Claude Freichel et les autres collaborateurs des services administratifs, techniques et informatiques.

Je veux tout d'abord exprimer ma déception vis-à-vis de l'approche de la section locale de la DP. En effet, certains membres du parti ont publié en partie le budget sur internet, avant que le document final n'ait été distribué aux membres du conseil communal. Les pages publiées faisaient partie d'un document de travail mis à disposition des membres de la commission des finances. Le collège des bourgmestre et échevins désapprouve cette façon de procéder et vient de communiquer son opinion aux responsables du DP.

Le projet de budget 2017 est, comme les budgets antérieurs, le résultat du concept « Käerjeng 2020 », un document que nous avons présenté fin 2011 et adapté aux besoins à la suite de la fusion. Il n'existe pas beaucoup de communes qui puissent prétendre d'avoir modernisé leur commune comme nous l'avons fait durant les six dernières années. L'accent principal de nos investissements vise le génie civil, en d'autres termes, le renouvellement des réseaux souterrains et le réaménagement des infrastructures routières. Notre volume d'investissement pour les années 2012 se chiffre entre 75 et 80 millions d'euros, un montant impressionnant pour une commune de notre ordre de grandeur.

L'année 2016 est le début du plus grand programme d'investissement dans l'ancienne commune de Clemency. Dans les prochaines 4 à 5 années, nous allons investir entre 15 et 17 millions d'euros dans la modernisation de Clemency. Nous avons commencé avec la construction d'une école pour l'enseignement précoce et préscolaire avec un parking pour quelque 200 voitures. Le « Kéinziger Treff » va suivre sous peu. Environ 12 millions seront investis dans le « Käerjenger Treff », positionnant ce projet à la troisième place des projets les plus ambitieux dans l'histoire de notre commune.

En tout, nous venons déjà d'investir 25 millions d'euros dans des projets de fusion, subventionnés par l'État. Jusqu'à présent, l'enveloppe financière étatique s'élève à 16 millions d'euros. Le reste devrait suivre avec la réalisation des projets au centre de la localité de Clemency et du réaménagement des rues « de la Gare » et « de Fingig ». En fin de période législative, nous aurons certainement investi plus d'argent dans nos projets de fusion par rapport à l'aide financière étatique engagée.

Certes, nous sommes déçus par la position du ministre de l'Intérieur en ce qui concerne le refus d'aide financière pour le « Käerjenger Treff » avec l'argumentation qu'il n'existe pas onze projets de fusion, mais sept projets prioritaires. Mais nous ne nous laisserons pas troubler par cette décision et continuerons à mettre en œuvre conséquemment notre programme d'investissement et ce, sans avoir besoin de recourir à un emprunt. Nous sommes également déçus par la position de la section locale du LSAP dans ce dossier, il nous semble malsain de mélanger la politique nationale et communale.

À l'encontre des propos du DP, le collège des bourgmestre et échevins laisse en fin d'année 2017 une situation financière saine à ses successeurs, avec la garantie du financement de chaque projet engagé.

Durant l'année 2016, nous avons pu achever divers projets, d'autres viennent d'être lancés. Nous avons ainsi pu rénover le foyer du jour « Kaweechelchen » à Hautcharage, déménager l'école de musique dans les locaux réaménagés de l'ancien LTPS, réaménager et agrandir le parking derrière l'église à Bascharage. Le projet « Käerjeng goes Internet » continue, ainsi de plus en plus de ménages ont la possibilité de profiter du « High-Speed-Internet ». Le quatrième terrain de football a pu être réalisé dans le cadre du projet « Käerjenger Treff ». Linger s'est vu attribuer une nouvelle aire de jeux et une partie de chemins ruraux a pu être terminée.



D'autres projets ont débuté en 2016 et s'étendent encore sur plusieurs années. Ainsi la zone d'activités économiques « Zaemer » est équipée de trottoirs. Les travaux de renouvellement du centre de la localité de Hautcharage ont débuté. La deuxième phase du réaménagement de la « Rue de la Résistance » a démarré en automne. À Clemency, nous avons commencé par l'aménagement d'un parking à 200 places, projet devant se terminer en 2018. Le « Käerjenger Treff » à Bascharage et l'école pour l'enseignement précoce et préscolaire s'achèveront en 2017.

À partir de 2017, de nouveaux projets vont démarrer : le réaménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage, le réaménagement des rues « de la Gare » et « de Fingig » à Clemency. Afin de résoudre le problème de la pression d'eau dans la partie supérieure de Hautcharage, nous allons poser une nouvelle conduite de Fingig vers Hautcharage et parallèlement aménager une liaison internet entre Bascharage et Clemency. La Villa Bofferding sera aménagée en logements pour étudiants et l'ancienne école de Hautcharage avec son kiosque fera place pour l'aménagement d'une aire de jeux spacieuse en plein centre de Hautcharage. En ce qui concerne l'organisation de l'exposition sur la Première Guerre Mondiale, les détails vous ont été donnés lors de la dernière séance. À Clemency, la salle des sports aura un nouveau revêtement du sol et le bâtiment scolaire équipé d'une nouvelle installation de chauffage. Après l'ouverture du « Käerjenger Treff », le HALL75 sera démolé pour faire place à une nouvelle école préscolaire avec maison relais intégrée. Dans le domaine du logement, la Commune se porte acquéreur d'un logement à Linger pour y accueillir des réfugiés politiques. Finalement, je tiens à souligner le réaménagement et la liaison de l'école de musique avec le campus scolaire et sportif « Op Acker ».

Nous avons prévu de soumettre toutes nos aires de jeux à un contrôle technique, dans le but de les certifier par un label de sécurité. Il est également prévu d'étendre notre coopération avec le ProActif et de prolonger notre coopération caritative avec le projet « Eng oppen Hand fir Malawi » pour une durée de trois ans. Une piste cyclable transfrontalière devrait également être aménagée entre Clemency et Messancy. Lors de la Fête de Noël pour crédiérentiers, nous allons lancer un nouveau projet dénommé « 50 Bänken fir Käerjeng ». Nous voulons ainsi inciter nos habitants à participer à cette action, afin que nous puissions optimiser notre offre de bancs de repos sur tout le territoire de la commune.

Après cette présentation générale du budget, permettez-moi également de rentrer plus dans les détails techniques.

Le budget initial 2016 prévoit un excédent final de 4.679.200 €. Le budget rectifié 2016 clôture avec un boni de 16,5 millions d'euros. L'excédent final de la version 2017 prévoit encore un excédent de 5.526.237 €, donc légèrement au-dessus du résultat du budget rectifié 2016. Les dépenses extraordinaires sont inscrites avec un montant de 20.875.845 € pour le budget rectifié 2016, respectivement 19.909.930 € pour le budget initial 2017. D'après nos expériences des dernières années, nous pensons que le volume des dépenses extraordinaires tournera autour des 15 millions d'euros en fin 2017. Compte tenu de cette prévision et des 8 millions d'euros en aide financière pour la fusion en suspens, nous calculons avec un excédent net de quelque 30 millions d'euros. En prenant en compte encore les 2 millions en plus, résultant de la réforme des finances communales, nous sommes convaincus que notre programme d'investissement ambitieux est couvert par les moyens propres de la Commune.

D'après la circulaire ministérielle, nos recettes en impôt commercial devraient dépasser 1,6 million d'euros par rapport à l'estimation initiale. Suite à la réforme des finances communales à partir de 2017, les dotations de l'État augmentent de 15,7 à 24,5 millions d'euros, alors que l'impôt commercial diminue de 12 millions à 1.750.000 €. Ce phénomène démontre clairement

que nous touchons très peu d'impôt des multiples entreprises et sociétés implantées sur le territoire de notre commune.

En analysant les participations étatiques en relation avec les maisons relais et notre école de musique, nous constatons une réelle stagnation de ces subventions, alors que les dépenses dans ces domaines augmentent constamment.

Nos recettes propres se limitent aux domaines de l'approvisionnement en eau, de l'évacuation des eaux usées, du traitement des déchets, ainsi que l'impôt foncier, un montant total de 5.905.425 €

Du côté des dépenses ordinaires, il est à relever que la masse salariale augmente légèrement due à l'engagement de personnel supplémentaire. L'enseignement fondamental et le transport scolaire se chiffrent pour 2017 à 4.823.937 €. La participation communale aux frais de fonctionnement des structures d'accueil s'élève à 1.079.608 €, alors que le taux de couverture atteint tout juste 66 %. Le taux de couverture pour l'école de musique se limite à 49 %, la Commune y investit en 2017 la somme de 1.226.702 €

Dans le domaine du traitement des déchets, les dépenses s'élèvent à 1.578.513 € par rapport aux recettes de 1.421.000 €, avec un taux de couverture de 90 %. Avec un taux de couverture de 99 %, le service de l'évacuation des eaux usées est bien équilibré. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, le taux de couverture atteint les 94 %.

En ce qui concerne le volet du transport public, il est à remarquer que nous avons décidé d'abolir le service du NightRider, en fin d'année nous comptons quelques 70 intéressés, alors que la dépense annuelle s'élève à 11.000 €. D'un autre côté, le syndicat TICE étend ses services à partir du 1<sup>er</sup> décembre, sans oublier de citer notre Late Night Bus. Nos habitants peuvent donc profiter pendant les weekends et jours fériés d'un service 24/24 heures, reliant notre Commune avec le sud du pays et la ville de Luxembourg. La participation communale dans ce domaine s'élève à 1.026.402 €

Les subventions que nous touchons dans le cadre du Pacte Climat sont intégralement réinvesties dans des projets écologiques : M-Box, acquisition d'une voiture à propulsion électrique, campagnes de sensibilisation, subventions accordées aux citoyens pour diverses acquisitions et aménagements de valeur écologique.

La dette communale en fin d'exercice 2017 s'échelonne à 9.327.527 €, la dette par tête d'habitant se chiffre à 902,50 €. En 2016, nous avons également connu un fait nouveau, les banques ont effectivement accordé des taux négatifs.

Les recettes extraordinaires diminuent de 7,4 millions (compte 2015) à 4,8 millions en 2017, les montants les plus importants concernent les subventions étatiques en relation avec des projets d'investissement en cours.

Au niveau des dépenses extraordinaires, il est à relever que la Commune investit en 2017 quelque 6,6 millions dans la localité de Clemency. Ce montant représente le programme d'investissement de l'ancienne commune de Clemency pendant toute une période législative de 6 années. D'autres investissements importants concernent le centre de la localité de Hautcharage. 5 millions sont dépensés pour la réalisation du « Käerjenger Treff » et 1,5 million sont prévus pour le réaménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage.

Je pense qu'avec ce budget ambitieux, nous vous offrons la base à une discussion constructive lors de la prochaine séance du conseil communal. Nous vous prions d'introduire vos questions par écrit au plus tard pour jeudi prochain 12 heures. Ainsi nos collaborateurs disposent du temps nécessaire pour traiter vos demandes.

<b>Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2016</b>		
	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Total des recettes	38.684.120,38	5.877.501,45
Total des dépenses	33.096.233,73	20.875.844,57
Boni propre à l'exercice	5.587.886,65	
Mali propre à l'exercice		14.998.343,12
Boni du compte 2015	25.905.882,76	
Mali du compte 2015		
Boni général	31.493.769,41	
Mali général		14.998.343,12
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 14.998.343,12	+ 14.998.343,12
<b>Boni présumé fin 2016</b>	<b>16.495.426,29</b>	
<b>Mali présumé fin 2016</b>		

<b>Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2017</b>		
	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Total des recettes	38.214.616,56	4.868.793,72
Total des dépenses	34.142.669,60	19.9.9.929,58
Boni propre à l'exercice	4.071.946,96	
Mali propre à l'exercice		15.041.135,86
Boni présumé fin 2016	16.495.426,29	
Mali présumé fin 2016		
Boni général	20.567.373,25	
Mali général		15.041.135,86
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 15.041.135,86	+ 15.041.135,86
<b>Boni définitif</b>	<b>5.526.237,39</b>	
<b>Mali définitif</b>		

**Point 13) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2016/2017 pour la période du 23 au 30 janvier 2016.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Comme toutes les années, nous sommes appelés à modifier temporairement l'organisation scolaire, afin que les enfants du cycle 4.1 puissent partir en « Classe Neige ». L'inspectrice de l'enseignement fondamental a déjà donné son aval à la présente.

*Approbaton unanime.*

**Point 14) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le conseil communal est appelé à donner son aval à sept règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbaton unanime.*

**Point 15) Questions et réponses.**

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que le collège des bourgmestre et échevins a déjà entamé des pourparlers avec les fabriques d'églises au sujet des édifices religieux ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous avons informé le ministre de l'Intérieur par courrier que nous sommes d'avis que la circulaire ministérielle n'a aucune valeur légale pour entamer des pourparlers avec les fabriques d'église. Une fois la loi en vigueur, nous nous sommes cependant préparés ensemble avec les représentants des fabriques d'église. À l'heure actuelle, il nous semble évident que la Commune est propriétaire des églises de Bascharage, Fingig et Linger, alors que celles de Hautcharage et Clemency, construites au 18<sup>e</sup> siècle ne nous appartiennent très probablement pas.

Fin de la séance: 16h15